
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AGRICULTURE

Jeudi 15 décembre 1949. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a entendu et approuvé les conclusions du rapport de M. Restat sur la proposition de résolution (n° 763, année 1949) invitant le Gouvernement à prendre toutes mesures consécutives aux incendies de forêts des Landes de Gascogne.

M. de Félice a, ensuite, été désigné comme rapporteur des propositions de loi, adoptées par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence :

a) (n° 879, année 1949) tendant à modifier l'article 19 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 modifié par l'article 15 de la loi n° 46-682 du 13 avril 1946 sur le statut du fermage ;

b) (n° 880, année 1949) tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance du 4 décembre 1944 modifié par l'article 2 de la loi n° 46-682 du 13 avril 1946 sur le statut du fermage ;

c) (n° 883, année 1949) tendant à modifier la loi n° 49-787 du 15 juin 1949 relative au cumul des exploitations agricoles.

Estimant trop bref le temps dont elle disposait pour rapporter ces textes, la commission a décidé de demander à l'Assemblée Nationale de prolonger jusqu'au 20 décembre 1949 le délai constitutionnel qui lui était imparti pour formuler son avis.

DÉFENSE NATIONALE

Judi 15 décembre 1949. — *Présidence de M. Rotinat, président.*
— La commission a procédé à un échange de vues sur l'organisation des travaux préparatoires à l'étude et à la discussion du budget militaire.

Elle a estimé nécessaire d'entendre tout d'abord, à ce sujet, le Ministre de la Défense Nationale, accompagné, si possible, de ses Secrétaires d'Etat, et chargé son Président d'effectuer les démarches nécessaires dans ce sens.

La prochaine réunion a été fixée au mercredi 21 décembre à 15 heures.

FINANCES

Judi 15 décembre 1949. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission, poursuivant son travail d'information préalable à l'étude de la loi de finances de 1950, a procédé à l'audition de M. Christian Pineau, Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme, qui était accompagné du Président du Conseil d'administration de la S.N.C.F. et du Président du Conseil d'administration de la Compagnie Air-France.

Le Ministre a tout d'abord présenté une vue générale du budget des travaux publics et du budget de l'aviation civile en faisant ressortir l'effort de compression des dépenses auquel avait donné lieu leur établissement. Parlant ensuite de la S.N.C.F., il a indiqué qu'il fallait, en 1950, prévoir dans le budget de cette société un déficit de 84 milliards qui devra être couvert à concurrence de 50 milliards par une subvention de l'Etat et pour le surplus par des économies et le produit d'une augmentation des tarifs, ressortissant en moyenne à 30 0/0 pour les tarifs-voyageurs et à 10 0/0

pour les tarifs marchandises. Il a souligné l'effort fait depuis plusieurs mois en vue d'obtenir une réduction des dépenses de la S.N.C.F. et a exposé les mesures qui sont envisagées pour obtenir un dégonflement des effectifs par l'arrêt du recrutement. Il a précisé que les 57 milliards destinés à la reconstruction et à l'équipement de la S.N.C.F. doivent permettre la continuation d'opérations en cours.

Le Ministre a ensuite brossé un tableau d'ensemble de la situation de la compagnie Air-France en montrant que les diverses mesures prises pour améliorer la gestion ont donné des résultats satisfaisants, puisque la part des recettes d'exploitation par rapport aux dépenses n'a cessé de croître au cours des dernières années. Evoquant les perspectives pour 1950, il a, notamment, signalé qu'Air-France serait amené à pratiquer une nouvelle politique d'amortissement pour tenir compte des modifications intervenues sur le marché des matériels aéronautiques.

Le Ministre a enfin répondu aux questions que lui ont posées de nombreux commissaires, notamment, MM. Jean Berthoin, rapporteur général, Bolifraud, Chapalain Diethelm, Lamarque, Litaïse, Pellenc, Saller et Alex Roubert, Président.

Vendredi 16 décembre 1949. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu au début de sa réunion les réponses du Président du Conseil d'administration de la S. N. C. F. à diverses questions de détail que les commissaires lui avaient posées la veille, ainsi qu'un exposé très documenté sur le principe et l'application du double réseau et les avantages qui en résulteraient.

Elle a ensuite entendu un exposé du Ministre de l'Industrie et du Commerce qui a indiqué les éléments d'où résultent les sommes dont disposeront les Charbonnages de France, « Electricité de France », et « Gaz de France » au cours de l'exercice 1950. Il a analysé les hypothèses et perspectives financières et économiques retenues pour l'évaluation du volume des travaux qu'effectueront ces entreprises. Il a ensuite présenté une analyse par nature de ces travaux en indiquant les objectifs poursuivis et leur justification dans l'ordre économique. Pour chacune des entreprises en cause, il s'est longuement étendu sur l'autofinancement qui entre dans leurs prévisions, ses caractères et ses conditions de succès.

Il a ensuite répondu, assisté des directeurs généraux des Charbonnages de France, d'« Electricité de France » et de « Gaz de France », aux nombreuses questions que lui ont posées les commissaires et notamment, MM. Jean Berthoin, rapporteur général, Boudet, Diethelm, Marrane, Maroger, Pellenc et Alex Roubert, Président.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Judi 15 décembre 1949. — *Présidence de M. Sarrien, vice-président.* — La commission a adopté le rapport de M. Fouques-Duparc sur la proposition de résolution (n° 767, année 1949) de M. Bertaud, tendant à inviter le Gouvernement à subordonner l'affichage des déclarations des Présidents du Conseil désignés à un vote des Assemblées et seulement dans des cas exceptionnels.

Elle a ensuite approuvé les conclusions du rapport de M. Verdeille sur la proposition de résolution (n° 761, année 1949) de M. Bordeneuve, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide de toute urgence aux populations sinistrées par les incendies des Landes de Gascogne, ainsi qu'à assurer la protection de ces régions par la dotation d'un important matériel de lutte contre l'incendie.

Le rapport de M. Sarrien sur la proposition de loi (n° 815, année 1949) tendant à refuser l'homologation de la décision votée par l'Assemblée Algérienne au cours de sa session ordinaire de février-mars 1949, abaissant d'un degré, à titre provisoire et au maximum jusqu'au 31 décembre 1949, le degré minimum des vins de coupage destinés à la consommation locale, a été également adopté.

La commission a entendu le rapport de M. Champeix sur le projet de loi (n° 805, année 1949) portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat. Le rapporteur a exposé, de façon très détaillée, l'économie des différents textes qui ont été élaborés soit par le Gouvernement, soit par la Commission de l'Intérieur de l'Assemblée Nationale, avant d'être définitivement adoptés par celle-ci.

La commission a ensuite commencé l'examen du texte article par article. Elle a adopté le premier alinéa de l'article premier dans la rédaction suivante :

« Dans les administrations, offices, services et établissements permanents de l'Etat, des départements, des communes, et dans leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel ou commercial, les emplois correspondant à des besoins permanents et comportant un service à temps complet occupés à la date de la présente loi par des agents du cadre complémentaire de bureau ou de service, créés par l'ordonnance n° 45-1006 du 21 mai 1945, par des employés de bureau recrutés sur contrat dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 45-1921 du 28 août 1945 ou par les employés auxiliaires de bureau ou de service visés au décret n° 45-1013 du 22 mai 1945 et personnels assimilés, *devront progressivement* être transformés en emplois permanents classés dans l'une des catégories B, C ou D prévues à l'article 24 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946. »

La commission a renvoyé à sa prochaine séance la suite de l'examen des articles.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Jeudi 15 décembre 1949. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a procédé à des nominations de rapporteurs :

Ont été désignés :

— M. Boivin-Champeaux comme rapporteur de la proposition de loi (n° 785, année 1949) relative aux locations-gérances de fonds de commerce ;

— M. Georges Pernot comme rapporteur de la proposition de loi (n° 856, année 1949) tendant à la modification et la codification des textes relatifs aux pouvoirs publics ;

— M. Kalb comme rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 816, année 1949) tendant à modifier l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, dont la commission de la Reconstruction est saisie au fond.

La commission a, en outre, décidé de demander à être saisie pour avis des textes suivants :

— la proposition de loi (n° 879, année 1949), adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à modifier l'article 19 de l'ordonnance du 17 octobre 1945, modifié par l'article 15 de la loi n° 46-682 du 13 avril 1946 sur le statut du fermage, renvoyée pour le fond à la commission de l'Agriculture.

— la proposition de loi (n° 880, année 1949), adoptée par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance du 4 décembre 1944, modifié par l'article 2 de la loi n° 46-682 du 13 avril 1946, sur le statut du fermage, renvoyée pour le fond à la commission de l'Agriculture ;

— le projet de loi (n° 801, année 1949) tendant à la suppression de la Cour de Justice de l'Indochine renvoyé pour le fond à la commission de la France d'Outre Mer.

— la proposition de résolution (n° 833, année 1949) concernant l'aide à apporter en matière de logement aux économiquement faibles, renvoyée pour le fond à la commission de la Reconstruction.

PRESSE, RADIO ET CINEMA

Jeudi 15 décembre 1949. — *Présidence de M. le Général Corniglion-Molinier, président.* — M. Gaspard a donné connaissance à la commission de son rapport pour avis sur la proposition de résolution (n° 716, année 1949) tendant à créer la Radiodiffusion de l'Union Française. Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Ernest Pezet, Pajot, Bène et le Président, la commission a adopté les conclusions de son rapporteur tendant à modifier le texte de la résolution ; le nouveau texte sera présenté en séance par M. Gaspard, au nom de la Commission, sous forme d'amendement.

La commission a ensuite décidé, sur l'initiative de M. Ernest Pezet, de demander au Ministre chargé de l'Information, d'envisager la création d'émissions radiophoniques destinées aux Français résidant à l'étranger.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 15 décembre 1949. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a entendu M. Jean Monnet, Commissaire général au plan.

La première partie de cette audition a été consacrée à un exposé du Commissaire général sur les réalisations et les perspectives du plan dans le domaine des investissements industriels.

Après avoir longuement insisté sur son désir de voir le Parlement parfaitement informé, de façon constante, de l'état précis des réalisations, M. Jean Monnet a souligné l'intérêt qu'il attache à ce que ces problèmes soient largement divulgués dans le public.

Examinant la consistance du budget d'investissement, le commissaire a rappelé que le montant total des prêts prévus au titre du fonds de modernisation et d'équipement est de 380,5 milliards. Déduction faite des prêts sociaux accordés en vertu de lois antérieures et des charges financières correspondant aux intérêts dus et à l'amortissement des crédits à moyen terme, les dépenses d'investissements proprement dites ressortent à 336,1 milliards. Au surplus, certaines subventions sont prévues pour des opérations directement liées à la réalisation du plan, figurant dans d'autres crédits budgétaires pour un total de 38, 5 milliards.

L'ensemble de la dépense publique qui sera entraînée en 1950 par le plan de modernisation se montera donc à 374,6 milliards.

Après avoir donné le détail des affectations de crédits prévues, le Commissaire général a tenu à présenter plusieurs observations importantes.

Il a fait valoir en premier lieu que le programme complémentaire d'équipement thermique constitue la seule opération nouvelle importante, rendue nécessaire pour pallier une hydraulicité exceptionnellement défavorable.

En second lieu, il a souligné que le financement des investissements du plan se ferait, en 1950, sans appel à l'impôt. En effet, les 335 milliards de prêts à accorder en 1950, par le fonds de modernisation, seront financés de la façon suivante :

— Contre partie de l'aide américaine.....	215 milliards
— Ressources diverses non fiscales affectées au fonds de modernisation.....	38 milliards
— Emprunts.....	82 milliards

Signalant que la suppression ou la réduction des investissements n'aboutirait qu'à ralentir la production et les échanges et à créer du chômage, M. Jean Monnet a souligné que les sommes mises à la disposition des entreprises nationales ne font que « transiter » à travers celles-ci et, par le truchement de leurs commandes d'outillage et de travaux, sont, en fait, redistribuées entre les industries privées d'équipement.

Au total, les investissements financés directement par les fonds publics, représentent la moitié de la production totale des biens de capital, qui entre elle-même pour 1/3 dans l'ensemble de la production industrielle.

Aussi, lui semble-t-il incontestable que le volume des investissements effectués, a été, au cours des dernières années le facteur principal qui a déterminé le niveau général de l'activité économique et, par là même, aussi bien l'emploi de la main-d'œuvre que le rythme des recettes fiscales. C'est avant tout aux investissements que la France semble devoir le nombre particulièrement faible de ses chômeurs, comparativement à l'étranger.

Répondant à certaines critiques couramment formulées, le Commissaire général au plan a fait valoir que ces investissements ne visaient cependant nullement à un suréquipement de notre pays, mais tendaient à rattraper un sous-équipement qui se traduisait, déjà, à la veille du dernier conflit, par un recul sensible de la place occupée par la France dans l'économie du Monde.

En définitive, toutes les opérations qui doivent donner à la France le moyen d'atteindre les objectifs de 1952 sont aujourd'hui en cours et il ne s'agit plus que de les mener à bonne fin, avec continuité et économie.

L'aide considérable de la contre-valeur des dons du plan Marshall doit nous inviter à poursuivre inlassablement l'action entreprise.

A l'issue de cet exposé, le Commissaire général au plan a répondu à diverses questions posées par les commissaires. Il a tenu, tout particulièrement, à souligner la rentabilité des investissements réalisés dans les charbonnages. Les travaux entrepris auront pour effet d'assurer une production supplémentaire d'au moins 10 millions de tonnes en 1952, à un prix unitaire inférieur de 400 francs, y compris les charges financières, à celui qui serait obtenu si les investissements n'avaient pas été réalisés.

M. Monnet a fait valoir d'autre part que les entreprises privées, qui profitent largement — ainsi qu'il a été dit plus haut — des crédits accordés au secteur nationalisé, trouvent, par là même, un moyen plus favorable d'assurer leur modernisation (par l'auto-financement) que par les prêts du fonds de modernisation.

Après l'examen de certains problèmes spéciaux (crédits à l'industrie sucrière — investissements en Afrique du Nord...) M. Jean Monnet a souhaité que des améliorations soient apportées à la coordination des investissements réalisés sous l'autorité des divers départements ministériels intéressés.

A l'issue de cette audition, M. Piales a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 857, année 1949) autorisant la concession de la construction et de l'exploitation des ouvrages destinés à l'utilisation des forces hydrauliques du Rhin et à la réalisation du grand canal d'Alsace.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Judi 15 décembre 1949. — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Kérisel, Directeur de la Construction au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

M. Kérisel a présenté un tableau de la construction de logements en France.

La situation était :

1° au 31 décembre 1948 :

a) 160.000 logements — dont 105.000 provisoires — construits depuis la Libération ;

b) 40.000 logements en cours de reconstruction à la suite de dommages de guerre ;

c) 33.500 logements en cours de construction, soit :

— 7.500 par les organismes d'H. B. M.,

— 6.000 par les secteurs nationalisés,

— 20.000 par les particuliers ;

d) 4.000 logements libérés par la création de cités administratives.

2° Au 31 mars 1949 :

a) nombre de logements terminés au cours du premier trimestre 1949 :

— 3.771 à la suite de reconstruction,

— 5.910 par le secteur construction (dont 4.400 par les particuliers) ;

b) logements en chantier : 84.000.

3° Au 30 juin 1949 :

a) nombre de logements terminés au cours du deuxième trimestre 1949 :

— 3.741 à la suite de reconstruction,

— 11.955 par le secteur construction (dont 7.400 par les particuliers) ;

b) logements en chantier : 90.000.

4° Au 30 septembre 1949 :

a) nombre de logements terminés au cours du troisième trimestre 1949 :

— 5.413 à la suite de reconstruction,

— 6.700 par le secteur construction (dont 5.100 par les particuliers) ;

b) logements en chantier : 103.000.

Au total, 37.500 logements ont été construits au cours des trois premiers trimestres de 1949.

Pour 1950, on prévoit :

a) 35 milliards d'engagement de crédits pour les organismes d'habitation, ce qui laisse espérer environ 20.000 logements ;

b) 25.000 logements d'initiative privée ;

c) 136.250.000.000 frs. de programme pour les reconstructions immobilières de toutes natures dont 96 milliards pour les habitations, ce qui permet d'espérer à ce chapitre environ 45.000 logements ;

d) 25 milliards de préfinancement au profit des associations syndicales et sociétés coopératives de reconstruction.

C'est donc sur 75 à 85.000 logements nouveaux qu'il faut compter pour 1950.

Puis, M. Kérisel a évoqué les efforts qui sont entrepris en vue de généraliser des méthodes rationnelles de construction, en particulier par le préfinancement de volumes logiques qui seront construits par des associations syndicales ou des coopératives de reconstruction. A ce sujet, il a précisé qu'il existe actuellement en France :

- 683 associations syndicales groupant 55.000 adhérents ;
- 206 sociétés coopératives groupant 36.000 adhérents.

De plus, le Gouvernement se préoccupe de simplifier la procédure administrative en matière de construction par les H. B. M. et de coordonner les programmes départementaux.

Enfin, le Directeur a apporté quelques précisions en réponse à diverses questions posées lors du débat qui a eu lieu le 29 novembre dernier devant le Conseil de la République.